

L'Alsace et la Lorraine abhorrent le joug prussien et ne songent qu'à le secouer. Leurs habitants sont exilés dans leur patrie. Exil pour exil, ils préféreront celui qui les relève, à celui qui les abaisse et les ravale. Sujets de la Prusse, ils sont voués aux persécutions et aux ignominies, sujets canadiens, ils deviennent de plein droit en possession de toutes les libertés et libre accès leur sera donné aux premières dignités de la Puissance. Ils quitteront des fers pour ramasser des lauriers.

Pour cela, il nous faut leur tendre généreusement la main, et non seulement les inviter à venir ici, mais encore leur offrir une large hospitalité, leur abandonner une partie de nos vastes territoires et leur dire : "*make yourselves at home.*"

Ces Alsaciens et ces Lorrains qui nous demandent asile sont repoussés de chez eux par l'étranger. Leur foi, leur langue, leurs mœurs, leurs sentiments, tout ce qu'ils respectaient le plus est aujourd'hui profané. Le sol de la patrie ne peut désormais leur offrir qu'un tombeau, puisque la vie nationale y est éteinte. Rameaux détachés de la France, l'Alsace et la Lorraine ont songé à se greffer sur le Canada. Allons-nous les repousser, leur refuser une petite part de la sève de notre tronc national ?

Non !

Voici l'avis de motion du député de Portneuf au sujet du sujet du système agricole :

M. Larue proposera qu'instruction soit donnée au comité de l'Agriculture, Colonisation et Immigration, de s'enquérir des moyens les plus propres à aider et faire progresser la classe agricole dans la Province de Québec, et à cet effet, on suggère le système suivant :

PREAMBULE.

L'organisation actuelle est maintenue sauf un seul point qui touche aux fermes les mieux tenues, dans quelques comtés où il n'y a pas de Sociétés d'Agriculture ou dans lesquels les Sociétés n'ont pu établir de concours, faute de concurrents. Pour rencontrer les besoins de la masse des cultivateurs, de ceux qui ont le plus besoin d'être éclairés sur les défauts de leur culture on propose de subdiviser le concours unique maintenant autorisé pour chaque Comté en concours sectionnels qui auront lieu entre les cultivateurs de trois paroisses, excluant de ces concours les hommes de profession et autres qui ne font de l'agriculture qu'en amateurs à cet effet un Commissaire sera nommé, chargé de donner des lectures et de mettre en opération le système suivant :

1. Trois paroisses réunies, par groupes formeront des sous-régions par concours.

2. Il sera formé dans chacune de ces sous-régions, un Conseil Agricole, élu et choisi par et parmi les Commissaires

chaque commissaire élira un représentant ou Conseiller Agricole, ce qui portera le nombre de ces Conseillers Agricoles, pour chaque sous-région, à trois, un chaque paroisse.

3. Le Commissaire sera de droit président de chacun de ces Conseils Agricoles ; chacun de ces Conseils élira un vice président, qui remplacera le Commissaire président en l'absence de ce dernier.

4. Chaque Conseil élira un de ses membres comme secrétaire-trésorier.

5. Tous les cultivateurs de chaque sous-région auront le droit de tirer au sort pour les concours. Seront exclus des concours tous ceux qui exerceront quelques professions autre que celle d'agriculteur, ou qui occuperont quelques postes salariés du Gouvernement. Les Conseillers seront aussi exclus durant le temps qu'ils rempliront cette charge.

6. La concurrence sera ouverte à tous les cultivateurs de la sous-région avant d'être admis au tirage ; chaque cultivateur devra déposer entre les mains du secrétaire trésorier la somme d'une piastre.

7. Les Conseils Agricoles devront publier un programme renfermant toutes les conditions dans lesquels les améliorations voulues devront être faites.

8. Il y aura neuf prix pour chaque sous-région, un premier prix \$, un deuxième \$, un troisième \$.

9. Ces prix seront distribués après chaque troisième année de concours et d'après le jugement porté par le Conseil, aidé du Commissaire ou du Conseil seul.

10. Ces prix seront accordés, non d'après le rendement de chaque lopin, mais d'après la plus ou moins grande perfection du travail exécuté, c'est-à-dire, labours, hersages, égoutement, etc., etc.

11. Le Conseil devra visiter les lopins en concours au moins une fois par année, ce lopin contenant pas moins d'un arpent.

12. A chacune de ces visites, le Conseil donnera à chacun des concurrents une des notes suivantes : très bien, bien assez bien, médiocrement, mal, et les prix seront accordés à la plus grande somme de bonnes notes.

13. Pour chacune des réunions chaque Conseiller sera payé à raison d'une piastre.

14. Durant chaque année de concours les concurrents devront améliorer un nouveau lopin d'un arpent, de sorte qu'après les trois années de concours, chaque concurrent aura au moins trois arpents en voie d'amélioration.

Nous publions plus loin les tables du recensement de 1871 comparées à celles de 1861. Nous croyons qu'il doit y avoir erreur quant à la population de Montréal qui devrait être de 147,225. La Gazette prétend que sa population doit être près de 167,000.

PRODUITS AGRICOLES DE L'EUROPE EN 1871.

Il résulte, des renseignements que la Belgique et la Suisse devront recourir à l'importation pour des quantités beaucoup plus considérables que les années précédentes ; que l'Italie, l'Espagne et le Portugal pourront suffire à leurs besoins ; que l'Allemagne du Sud, la Russie et surtout les Principautés danubiennes combleront une partie du déficit produit dans les quatre pays occidentaux cités plus haut ; enfin, qu'on devra s'adresser pour le reste à l'Amérique, et surtout à la Californie, qui semble devenir le grenier de l'Europe.

En France, la consommation moyenne est de 188 millions de minots par an, tandis que la production, en 1871, n'est que de 138 millions de minots environ.

En Belgique, le déficit sera de 10 millions de minots.

Le chiffre de la consommation de l'Angleterre est de 155 millions de minots de froment par an. Cette année, ce pays n'ayant guère produit que 80 millions de minots, devra importer 75 millions.

L'Italie, l'Espagne et le Portugal en général, produisent suffisamment pour la consommation de leur habitants, et envoient peu à l'exportation. Cette année les trois pays sont satisfaits, de leur récolte et serviront quelques peu à combler le déficit.

Dans l'Allemagne du Sud, les produits sont satisfaits, et l'on espère que la récolte des pommes de terre y sera très abondante.

En Russie, les résultats n'ont pas répondu aux espérances dorées des cultivateurs. Les grains ont eu à souffrir tour à tour de l'humidité et de la sécheresse. Cependant, si la Pologne et l'ouest de la Russie ont été éprouvés, la Bessarabie, la Crimée et les contrées qui environnent Oïessa, ont réalisé les espérances d'une abondante récolte.

Les principautés danubiennes ont donné une récolte également remarquable pour la quantité et la qualité.

Cependant c'est surtout en l'Amérique et à la Puissance du Canada, que la France, l'Angleterre, la Belgique et la Suisse devront avoir recours pour combler les vides causés par la guerre et l'inclémence des saisons. *Minerve.*

Une aventure à la Chasse — Un chasseur du nom de Jolicœur, s'est fait casser deux côtes par un cerf qu'il avait blessé à Gloucester, la semaine dernière. Il avait donné un coup de feu à l'animal et l'avait blessé. Il se lança sur son dos alors pour lui couper le cou. Il enfonce son couteau à travers l'artère, au-dessous de l'oreille, mais à sa grande surprise, le cerf se courba et lança le chasseur à quelque distance, qui en tombant se brisa deux côtes. Néanmoins, l'animal expira quelques instants après. — *Courrier d'Outaouais.*